



# Programme Opérationnel Européen - coopération - 2007 - 2013

Page 1

## CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure	1-03 - Dispositif régional de protection civile
Axe	1- Développement durable et environnement
Service instructeur	EMPZCOI - Etat Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien
Dates agréments CLS	2 Avril 2009

### I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

---

#### a) Objectifs

La Réunion et les pays de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien partagent un certain nombre de caractéristiques communes d'ordre environnemental, climatique et humain. L'espace Océan Indien est ainsi particulièrement vulnérable aux risques naturels, qu'ils soient géologiques (séisme, volcanisme, tsunami etc.), climatiques (cyclones, tempêtes tropicales etc.) ou directement liés aux changements climatiques (sécheresses, feux de forêts, inondations etc.). La zone est également soumise à des risques importants d'épidémies sanitaires, comme l'a montré concrètement la crise du Chikungunya à La Réunion et à Mayotte, mais aussi sans aucun doute dans d'autres pays de la zone en 2006.

Afin de contribuer à réduire l'impact de ces catastrophes, la mise en oeuvre d'un réseau régional de protection civile a été évoquée lors du sommet des chefs d'Etat de la COI de juillet 2005 à Antananarivo. Il a pour objectif de mettre en oeuvre un réseau d'assistance mutuelle entre Etats-membres afin de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles.

Ce projet s'appuie sur notamment une plate-forme régionale de secours d'urgence et d'aide humanitaire basée à La Réunion et sur le développement d'un pôle de compétences et de formation par la mise en réseau d'experts des pays membres et par l'appui au développement des politiques de prévention et de gestion des crises.

Un rapport préliminaire de faisabilité du projet a été rendu en novembre 2007 ( Rapport Hoarau) et un atelier de concertation sur la gestion des risques et des catastrophes naturels s'est réuni à Saint-Denis les 23 et 23 janvier 2009 afin d'en définir les grandes lignes.

Enfin, ce projet constitue l'une des mesures qui ont été adoptées lors du conseil des ministres de la COI qui s'est réuni à Moroni le 4 avril 2009 en donnant « *mandat au Secrétaire général d'instruire un futur projet régional qui aura pour but de réduire les impacts humains et économiques des catastrophes naturelles dans les Etats membres de la COI* ».

Le programme présenté doit contribuer à développer une réponse régionale aux catastrophes en aidant les acteurs locaux à se renforcer et en soutenant les actions conjointes à l'échelle régionale par :

- 1) la mise en réseau des connaissances;
- 2) la mise en réseau des politiques régionales de prévention des risques naturels, d'alerte et d'intervention;
- 3) le transfert de connaissances visant à renforcer les capacités des pays de la zone.

Les actions prioritaires seront établies en fonction de différents critères tels que:

- 1) l'analyse des besoins en matière de préparation et de réponse aux risques naturels dans la zone Océan Indien;



**Programme Opérationnel Européen  
- coopération -  
2007 - 2013**

Page 2

**CADRE D'INTERVENTION FEDER**

Mesure

1-03 - Dispositif régional de protection civile

- 2) la faisabilité des actions identifiées;
- 3) la présence de partenaires fiables pour leur mise en oeuvre.

**b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)**

Tableau :	Nature indicateurs	Quantification	Valeurs de référence
Rappel des indicateurs du P.O (Pour l'ensemble de l'Axe 1 – Développement durable et environnement)	-Projets de recherche/expérimentation menés	10	0
	-Partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	8	0
Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention	Mise en place d'un système de veille et d'alerte en fonctionnement : oui / non	Oui	
	Nombre de plans de secours opérationnels	7	0
	Nombre de réunions régionales d'échanges et d'expertise	10	0
	Nombre de formations organisées pour les équipes de réponse aux catastrophes naturelles	37	0
	Nombre de participants à ces formations	1890	
	-Amélioration de la préparation des populations aux risques	Oui	

**c) Descriptif technique**

La mesure a vocation à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique régionale de prévention des risques naturels, en renforçant le dispositif régional de protection civile. Elle vise prioritairement le renforcement des capacités des pays de la Commission de l'Océan Indien (COI), en valorisant les ressources et le savoir-faire de La Réunion en tant que base régionale de protection civile.



# Programme Opérationnel Européen - coopération - 2007 - 2013

Page 3

## CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

1-03 - Dispositif régional de protection civile

Elle soutiendra notamment des actions contribuant aux objectifs de réduction des conséquences des risques naturels sur la zone, et au renforcement des capacités régionales de veille, d'alerte, et de mobilisation de moyens de secours pour la prévention et la gestion de catastrophes naturelles ou de maladies à potentiel épidémique.

Peuvent être ainsi retenues les actions suivantes:

### 1. Systèmes de veille et d'information, mise en réseau des connaissances :

- Mise en place d'un système d'information sur les risques de la zone, notamment par actualisation permanente des données et mise en réseau
- Réalisation d'une cartographie des risques
- Diffusion d'outils de veille et d'alerte régionale en cas de catastrophe

### 2. Actions et investissements matériels permettant la réponse aux catastrophes:

- Soutien à la constitution de bases de secours à La Réunion (matériels de traitement de l'eau, matériel médical...) permettant d'accroître la qualité des interventions dans la zone ;
- Elaboration de plans de réponse aux catastrophes
- Création d'outils de capitalisation des enseignements tirés des opérations de réponse aux urgences

### 3. Formation de personnel spécialiste en matière de prévention des risques et de réponse aux catastrophes

- Définition de parcours et de contenus de formation prenant en compte les spécificités de la zone
- Réalisation de formations techniques pour les équipes amenées à effectuer des opérations de prévention des risques ou de réponse aux urgences
- Mise en place de réunions régionales des acteurs de la protection civile visant l'échange d'expériences, la mise en réseau et l'amélioration mutuelle des connaissances

### 4. Opérations de communication et de sensibilisation des populations

- Actions de sensibilisation aux risques naturels
- Actions de communication et de sensibilisation du public réunionnais sur la connaissance des risques de la zone, dans le cadre de la promotion du développement durable
- Réalisation de supports permettant de préparer les populations les plus vulnérables de la zone aux risques les plus importants susceptibles de les affecter

## II. Nature des dépenses retenues / non retenues

---

### a) dépenses retenues

- oFrais de conduite d'opération
- oCoûts de conception des outils de veille, d'information, de sensibilisation des populations et d'alerte
- oFrais de déplacements et d'hébergements
- oSupport et matériels (outils de mesures, équipements dédiés, supports de communication) nécessaires à la mise en œuvre de l'action



**Programme Opérationnel Européen  
- coopération -  
2007 - 2013**

Page 4

**CADRE D'INTERVENTION FEDER**

Mesure

1-03 - Dispositif régional de protection civile

- o Frais et honoraires d'expertise et d'encadrement
- o Vacances, charges salariales et indemnités de stage liés à la mise en œuvre du projet
- o Frais de valorisation de l'opération et de ses résultats (vulgarisation, diffusion, publication)

**b) dépenses non retenues**

- o Dépenses de rémunération des fonctionnaires publics
- o Emplois bénéficiant d'un soutien public

**III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande**

---

**a) Critères de recevabilité**

**Statut du demandeur (bénéficiaire final) :**

Associations, établissements publics, groupements

**Localisation :**

Ile de La Réunion

**Autres**

RAS

**b) Critères d'analyse du dossier**

Critères d'éligibilité :

- Conformité aux objectifs de la mesure
- Compétences, expérience reconnue dans le domaine de la protection civile et moyens du demandeur adaptés au projet
- Le demandeur devra remplir les critères de sélection prévus à l'article 19 du règlement du FEDER

Respect d'au moins deux des critères de l'article 19 du règlement 1080 / 2006 :

- Développement conjoint,
- Mise en œuvre conjointe,
- Dotation conjointe en effectifs
- Financement conjoint.

**IV. Obligations spécifiques du demandeur**

---



**Programme Opérationnel Européen  
- coopération -  
2007 - 2013**

Page 5

**CADRE D'INTERVENTION FEDER**

Mesure

1-03 - Dispositif régional de protection civile

Dès le dépôt du dossier, le porteur de projet devra préciser les modalités financières de mise en œuvre de l'action (comptabilité).

## V. Informations pratiques

---

**Lieu de dépôts des dossiers :**

État-major de zone et de protection civile de l'océan Indien  
Préfecture  
Place du BARACHOIS  
97405 SAINT-DENIS CEDEX

**Où se renseigner :**

État-major de zone et de protection civile de l'océan Indien  
Préfecture  
Place du BARACHOIS  
97405 SAINT-DENIS CEDEX

**Services consultés (y compris comité technique) :**

## VI. Modalités financières

---

**a) Modalités de gestion technique**

Investissement générateur de recettes :  Oui  Non

Régime d'aide :  Oui  Non

Préfinancement par le cofinanceur public :  Oui  Non

**b) Modalités financières**

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : prise en charge à 100 % des dépenses retenues éligibles

Plafond (subvention publique) : aucun

**c) Modalités relatives à la mesure / dispositif**

**Taux de participation des partenaires**



**Programme Opérationnel Européen  
- coopération -  
2007 - 2013**

Page 6

**CADRE D'INTERVENTION FEDER**

Mesure

1-03 - Dispositif régional de protection civile

	UE %	Etat %	Région %	Département	Communes %	Autr Part. pub. %	Privés %
100= Coût total éligible	75	25					
100= Coût total éligible	75	25					

**d) Correspondance CPER ou autres programmes contractualisés**

**VII. Liste des annexes**

---